

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU

Règlement numéro 351 modifiant l'article 12 du Règlement de permis et certificats numéro 111

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée régulière tenue le 11 août 2025, le conseil de la Ville de Richmond a adopté le règlement numéro 351.

Que ledit règlement numéro 351 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 1^{er} octobre 2025 et, qu'en conséquence, il est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité soit le 8 octobre 2025.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau de la municipalité, situé au 745, rue Couin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Richmond (Québec), ce 10 octobre 2025



Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier